



9 bis rue de Strasbourg - 78300 Poissy - 06 60 44 40 14
www.catspalace78.fr / contact@catspalace78.fr

CONDITIONS GENERALES / CHATTERIE 2021-2022

Article 1 : Nous gardons les chats en collectivité dans de grandes pièces équipées et aux normes de la direction départementale vétérinaire. Avant de garder votre animal, nous proposons un essai gratuit de 24h, permettant de voir s'il ne stresse pas, s'il s'alimente correctement et s'il est sociable avec les autres chats. Cela vous permettra de passer de bonnes vacances en sachant votre chat à l'aise dans son nouvel environnement. Vous pouvez lui amener un tissu portant votre odeur pour lui faciliter cette expérience de garde nouvelle.

Les chats stressés ou agressifs pourront néanmoins être gardés isolés dans une cage.

Les Arrivées et départs s'effectuent, sur rendez-vous, les jours ouvrables, du lundi au samedi, entre 9h et 18h30.

Article 2 : Vous êtes tenus de signaler tout paramètre important concernant votre animal (Problèmes de propreté, agressivité, fuites fréquentes, etc.) Votre chat doit impérativement porter un collier pour qu'il puisse porter notre tube d'identification.

Article 3 : En cas d'accident ou de maladie, vous nous autorisez à faire appel à notre vétérinaire habituel. Il est expressément convenu entre les parties que l'ensemble des frais découlant des soins (vétérinaire, pharmacie, etc.) seront à votre charge.

Pendant une période de garde, un animal peut être stressé, refuser de manger, déclencher une maladie. En aucun cas Cat's Palace ne pourra en être tenu pour responsable.

En cas de décès de votre animal, le montant de la garde vous sera remboursé s'il est prouvé qu'il y ait eu une faute de notre part. Aucune autre indemnité ne pourra être demandée.

Article 4 : L'animal doit être tatoué, vacciné T.L.C., testé FELV - FIV, vermifugé et traité contre les puces. Votre animal ne pourra être gardé si ces éléments ne sont pas respectés (normes de la D.S.V.). Il est préférable d'amener les pipettes anti puce et de vermifuge sur place, afin que nous les mettions à son arrivée.

Article 5 : A chaque garde, sera rempli une fiche d'entrée / sortie. Un double vous sera remis qui devra être présenté pour retirer votre animal. Votre animal n'a besoin d'aucun effet personnel. Vous pouvez néanmoins laisser un tissu avec votre odeur si vous pensez que la séparation peut lui être difficile.

Article 6 : Il est convenu entre les parties qu'en cas de non reprise de l'animal à la date prévue sans que nous ayons été prévenus, le prix à la journée supplémentaire sera majoré de 25 %.

Il est également convenu qu'une fois la date initiale de départ de l'animal prévue au contrat dépassée de 15 jours calendaires sans précision de votre part, vous n'êtes pas revenu chercher votre animal celui-ci sera remis à la S.P.A. Toutefois cette procédure sera appliquée après envoi d'une lettre recommandée au propriétaire. Les frais de garde seront toujours exigibles, ainsi que le montant du dépôt à la S.P.A.

Article 7 : Les femelles en chaleur ne sont pas acceptées.

Article 8 : Pour des mesures de sécurité, nous ne gardons pas de chat de moins de 4 mois et de plus de 15 ans, sauf décharge du maître.

Article 9 : Vous avez l'obligation de contracter une assurance Responsabilité Civile, couvrant les éventuels dégâts ou morsures occasionnés par votre animal sur le personnel ou sur les autres chats. Notre propre assurance couvre tous les autres problèmes : fugues, dégâts extérieurs au lieu de garde, accidents matériels dû fait à l'animal à l'extérieur de nos locaux.

Article 10 : Le règlement complet est dû à l'arrivée de l'animal (tarifs ci-joints). Il sera remis accompagné de la fiche de renseignement ci-jointe et des présentes conditions générales datées et signées.

Article 11 : Nous nous réservons le droit de refuser un chat s'il présentait des signes critiques qui nous sembleraient dangereux ou contagieux pour ses congénères. Dans ce cas, seul un certificat de bonne santé, délivré par un vétérinaire pourrait permettre la garde en communauté. **Le carnet de santé à jour doit être présenté à chaque garde. Le chat doit porter un collier et le tube d'identification fourni par la pension**

Vous ne pouvez prétendre à un remboursement si vous écoutez vos vacances

Article 12 : Ce document est à photocopier, à signer et à nous retourner avec les photocopies des vaccins, du tatouage, de votre CI (pour les nouveaux clients), et la fiche de renseignement ci-jointe.

Nom du propriétaire

Nom des animaux

Fait à Poissy le.....

Signature
Précédée des mentions
*Lu et approuvée – Bon pour
accord*



9 bis rue de Strasbourg - 78300 Poissy - 06 60 44 40 14

www.catspalace78.fr / contact@catspalace78.fr

Fiche de renseignements de l'animal 2021-2022

NOM du chat :

Couleur : RACE :

Sexe : F M

Date de naissance : / /

Numéro de tatouage / puce :

L'animal est en bonne santé : OUI NON

Vaccins à jour T.L.C.R : OUI NON

A t'il déjà été gardé ? OUI NON Dans quelles conditions ?

L'animal s'entend-il avec les autres chats ? OUI NON ? (Essai indispensable)

Je souhaite que mon animal soit seul dans un espace réduit (selon possibilités)

Je souhaite que mon animal soit avec d'autres chats dans un grand espace clos.

L'animal s'entend-il avec les humains ? OUI NON

Quelles sont ses habitudes chez vous ?

Vit-il en Maison Appartement ?

Quelle est son alimentation ?

- Croquettes
- Sous-produits
- Farines
- Viandes déshydratées
- Boites (sous produits)
- Frais, préciser

Quel est son vétérinaire ? Tel :

A-t-il des problèmes de santé particuliers ?

Est-il stérilisé ? OUI NON

Fiche de renseignements des maîtres 2021-2022

Nom :

Adresse :

Ville :Code postal :

Téléphone fixe :Portable :

E-mail :